



Communiqué de presse
Paris, le 22 février 2007

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 février 2007 pour évaluer les conséquences pour la Société de l'accord de séparation (l'« Accord de Séparation ») intervenu le 19 février dernier entre les deux principaux groupes d'actionnaires de la société Metrovacesa, SA, société mère de la Société, à savoir Messieurs Sanahuja, d'une part, et Messieurs Rivero et Soler, d'autre part.

Le Conseil a pris acte de la conclusion de l'Accord de Séparation qui clarifie l'actionnariat du Groupe, ce qui devrait permettre à Gecina de poursuivre son développement dans les meilleures conditions.

Monsieur Joaquín Rivero, Président-Directeur Général, a exposé au Conseil les termes économiques et financiers de l'Accord de Séparation à partir d'une note d'information sur la question présentée au Conseil d'Administration de Metrovacesa et disponible en français et en espagnol sur le site internet de cette dernière (www.metrovacesa.com).

Le Conseil a conclu qu'il ne disposait pas, à ce stade, d'éléments suffisamment précis sur les implications spécifiques de l'Accord de Séparation pour la Société, notamment au plan juridique et fiscal. Le Conseil a toutefois noté que la mise en œuvre de l'Accord de Séparation allait s'échelonner sur plusieurs mois, ce qui lui laisserait le temps d'analyser et d'évaluer les conséquences de l'Accord de Séparation pour la Société.

Le Conseil a réaffirmé qu'il veillera à ce que la mise en œuvre de l'Accord de Séparation, dans ses aspects impliquant la Société, assure de façon satisfaisante la protection des intérêts de tous ses actionnaires et de son personnel.

Considérant que les aspects français de l'Accord de Séparation requerront l'avis d'un conseil financier, le Conseil d'Administration retiendra une banque d'affaires indépendante de premier plan pour l'assister tout au long du processus.

Enfin, le Conseil s'est félicité de la confirmation par les parties à l'Accord de Séparation, lors du Conseil d'Administration de Metrovacesa en date du 21 février 2007, que le projet ResiCo consistant à regrouper l'essentiel du patrimoine résidentiel du Groupe au sein d'une foncière dédiée, destinée à être introduite en Bourse, n'était pas sujet aux restrictions contenues dans l'accord susvisé quant aux opérations sortant du cadre des affaires courantes et que son déroulement ne serait, en conséquence, aucunement impacté par l'Accord de Séparation. Il est rappelé que le lancement du projet ResiCo avait été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 février dernier.

Contacts GECINA :

Régine WILLEMYNS
Tél : 33 (0)1 40 40 62 44
Juan Carlos CALVO
Tél : 33 (0)1 40 40 62 21/ 34 91 418 30 18

Contact presse :

KEIMA Communication
Alix HÉRIARD DUBREUIL
Tél : +33 (0)1 56 43 44 62
alix.heriard@keima.fr

